

Des missions encore indéfinies et sans garantie de moyens

→ par Isabelle de Mecquenem

Si la mise en place des référents racisme et antisémitisme a été ratifiée dans le plan intitulé « La République mobilisée contre le racisme et l'antisémitisme » d'avril 2015, il s'agit d'abord d'une initiative lancée dès 2013 par des universitaires.

La première réunion du réseau des référents racisme et antisémitisme, qui s'est tenue mercredi 7 décembre dans les locaux du ministère, a rassemblé beaucoup de monde dans un climat à la fois animé, du fait de son thème ultrasensible, et solennel, en raison de l'intervention de la ministre, qui, par un discours approprié, a adoubi les nouveaux chargés de mission. Pourtant, alors qu'une centaine de référents « racisme et antisémitisme » ont déjà été nommés par les chefs d'établissements d'enseignement supérieur malgré des injonctions intercurrentes cacophoniques (la CPU préconisant des référents « laïcité », la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle – Dgesip – souscrivant à des référents « racisme et antisémitisme »), force est de constater que leur rôle n'est pas encore très bien connu, y compris d'eux-mêmes, que leur désignation reste à la discrétion des chefs d'établissement, et, enfin, que leur dénomination flottante et pléthorique (égalité, diversité, discriminations, laïcité) témoigne de la poussée inquiétante des questions « sociétales » dans les établissements.

Il est opportun de rappeler que l'idée des référents racisme et antisémitisme figurait dans le plan de mobilisation de l'école pour la transmission des valeurs de la République, publié à la

suite des attentats de janvier 2015. Cette mesure a été ratifiée dans le plan intitulé « La République mobilisée contre le racisme et l'antisémitisme » adopté en avril de la même année. Mais il faut surtout souligner qu'il s'agit d'abord d'une initiative d'universitaires, Michel Goldberg et Céline Masson, confrontés à la sinistre affaire de la pièce de théâtre à caractère antisémite écrite et interprétée par des étudiants de l'université de La Rochelle en avril 2013. La ministre Geneviève Fioraso avait été saisie par ces collègues, et la création de référents était alors apparue pertinente. Un comité de vigilance préfigurant le réseau actuel s'était ensuite constitué et avait réuni une trentaine de collègues l'année suivante à Jussieu. L'origine des référents est donc d'abord un projet émanant des universitaires eux-mêmes, et confirme leur pleine légitimité pour s'y investir à nouveau, même si la tâche aux contours indéfinis de médiateur et de formateur de toute une communauté universitaire apparaît particulièrement difficile.

En effet, en dépit de la voix déterminée de la directrice de la Dgesip qui a inauguré cette journée dont le modèle était celui d'un séminaire de réflexion, afin d'exprimer son engagement et le soutien de ses services aux équipes présidentielles ; de la présence de Gilles Clavreul, délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, qui a infléchi résolument l'action de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (Dilcra) vers l'éducation et une pédagogie préventive, joignant aussi le geste à la parole en y investissant des fonds par l'intermédiaire des Comités opérationnels contre le racisme et l'antisémitisme placés sous l'autorité des préfets de région, la cause invoquée n'est pas aussi consensuelle qu'il y paraît d'emblée.

Des interrogations préjudicielles se sont ainsi naturellement exprimées à l'occasion des échanges avec la salle constituée également de présidents et vice-présidents d'universités représentant la très grande hétérogénéité des établissements du territoire. L'acuité des problèmes de racisme et d'antisémitisme doit certainement se moduler selon les contextes, mais aucun établissement ne

peut en revanche se permettre de transiger avec les principes républicains. La question des relais d'information portant les conflits à la connaissance des référents et leur permettant d'établir des constats robustes se pose donc d'emblée. Les associations étu-

diantes pourront-elles jouer ce rôle ? Quels seront les moyens accordés aux référents ? L'impertinente question fut clairement adressée à la directrice de la Dgesip, qui, en toute cohérence politico-administrative, en déclina la responsabilité.

Néanmoins, c'est surtout un maelström idéologique que l'on affronte dès que sont évoqués des sujets aussi complexes et controversés : pourquoi distinguer « racisme » et « antisémitisme » et ne pas tout englober dans « racismes » au pluriel fédérateur ? Pourquoi n'avoir pas choisi pour entrée le domaine juridiquement constitué des « discriminations » ? Pourquoi omettre « islamophobie » ? Éliminer « xénophobie » ? Devant de telles interrogations intellectuelles, morales et politiques, une question récurrente connaît soudain une nouvelle incidence : pour quelles raisons le ministère invoque-t-il l'autonomie des universités alors qu'il devrait au contraire assumer ses responsabilités par la dévolution aux établissements d'une telle politique publique ? Dévolution ne peut vouloir dire ici un retrait du ministère. Il s'agit en effet de la véritable pierre de touche pour transformer une intention en une volonté effective. ●

▼
La cause invoquée n'est pas aussi consensuelle qu'il y paraît d'emblée.
▲

